

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	25.03.2017	11h56	17.323	DFS
Annule et remplace				

Auteur(s) : Patrick Herrmann		
Titre : HNE, une ruine		
Contenu :		
<p>Lors d'une récente émission de « Mise au Point » sur la Radio télévision suisse (RTS), le responsable des bâtiments de HNE a montré aux journalistes un certain nombre de lieux ou d'installations situés sur le site de La Chaux-de-Fonds pour illustrer son état de délabrement.</p> <p>Son intention était peu claire ; on peut se demander s'il a cherché à mettre en évidence l'insouciance des Conseils d'État qui se sont succédé depuis plus de 10 ans ou les carences de certaines directions ou conseils d'administration, mais c'est là de l'histoire ancienne et là n'est pas la question !</p> <p>Le problème, c'est qu'il a insisté sur plusieurs zones spécifiques du bâtiment :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Une terrasse pour les fumeurs qui subit des infiltrations d'eau, mais sous laquelle il n'y a rien ! – Un toit avec de la mousse qui est en fait l'avant-toit d'un quai de déchargement dont l'entretien n'est pas nécessaire ... – Un tableau électrique soi-disant très vétuste et irréparable qui, en fait, n'est plus en fonction depuis une année et pour le remplacement duquel 800'000 francs ont été investis sans que cela soit évoqué ! <p>La liste aurait pu s'allonger avec des propos sur les ascenseurs, mais nous allons faire court et nos questions sont donc les suivantes :</p> <p>Pourquoi la direction de HNE sabote-t-elle l'image du site de La Chaux-de-Fonds ?</p> <p>Ou, si ce n'est pas le cas ni de la direction, ni du Conseil d'administration, pourquoi la direction et/ou le Conseil d'administration n'ont-ils pas demandé un rectificatif à « Mise au point » ?</p>		
Réponse écrite demandée : <input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non		
Auteur ou premier signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : Patrick Herrmann		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :